

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021 à 18 h

Cette séance ordinaire s'est tenue à la salle des fêtes sous la présidence du Maire.

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Benoît Radin, Dominique Lejas, Laetitia Dubourdy, Jean-Pierre Mignon, Maeva Petit Aurélie Minaud et Jérémy Costella

Membre excusé : Yoan Rivier,

Monsieur Delhaye Paul est élu secrétaire de séance.

### Demande de subvention à la DRAC de la Nouvelle Aquitaine pour les études d'Avant-Projet de la rénovation des toitures et façades de l'église

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DRAC Nouvelle Aquitaine qui indique pouvoir subventionner les études d'avant-projet des travaux de rénovation des toitures et façades de l'église. Le Conseil municipal après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention d'un montant de 3 737 € et autorise le maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### Mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chacun a reçu avec sa convocation, l'étude de faisabilité de la mise aux normes des toilettes extérieures de l'école avec création d'une salle de motricité. Le coût des travaux a été estimé à 268 367 €HT (travaux 236 970 €HT + honoraires diverses 31 397 €HT). Il propose de demander des subventions sur cet investissement.

Le Conseil municipal après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de mise aux normes des toilettes extérieures de l'école avec création d'une salle de motricité, autorise le maire à demander les subventions de l'Etat pour 30 %, du Département pour 30 % et de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson pour 10 %.

### Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) pour l'année 2021

L'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 porte dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion. Dans l'attente de nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) a décidé la prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail pour l'année 2021. Sur proposition du maire, le conseil municipal propose de renouveler l'adhésion au pôle santé du CDG 24 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Maire indique que l'article L 1612-1 du code général des collectivités, prévoit qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du budget communal, il est possible de payer les dépenses de fonctionnement ainsi que les annuités d'emprunts et de percevoir les recettes. Par contre, sans autorisation du conseil municipal, il ne peut mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget (dans la limite de 25 % des dépenses inscrits au budget précédent).

Conformément aux textes applicables, le maire propose au conseil municipal de faire application de cet article, pour les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	16 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	100 000 €
	TOTAL	116 000 €

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **Renouvellement de la convention « fourrière » avec la SPA de Bergerac**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune n'est pas dotée d'une fourrière. La Société Protectrice des Animaux de Bergerac assure ce service pour la commune depuis de nombreuses années. Il donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention fourrière. Le prix de cette prestation est de 0,85 € par habitant. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de la convention fourrière avec la SPA de Bergerac et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### **Mise en place de la vidéo-protection sur le carrefour des RD 32 ET RD 708, devant les bâtiments de la mairie et l'agence postale et devant l'école**

Dans le cadre de la prévention visant à lutter contre la délinquance, les services de gendarmerie ont recommandé au Maire, la mise en place de vidéo protection dans le bourg de la commune : au niveau du carrefour des deux routes départementales, devant le groupe scolaire et devant le bâtiment de la mairie et l'agence postale. Le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour évaluer le coût de ses installations. Il donne lecture et explication de ce dossier. Le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de la mise en place de vidéo protection dans le bourg de la commune, choisit la société Csag Coprosécurit Radiosystem pour effectuer ces travaux au coût de 10 664,12 €HT (soit 12 796,94 €TTC), charge le Maire de demander les autorisations à la Préfecture de la Dordogne, autorise le Maire à demander les subventions pour cet investissement à l'Etat (30 % au titre de la DETR et 30 % au titre du FIPD).

### **Adoption du règlement intérieur du pôle santé**

Monsieur le maire rappelle que chaque membre de l'assemblée délibérante a reçu par mail le projet de règlement intérieur du pôle santé. Il en donne lecture. Après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur du pôle santé qui s'imposera à tout locataire dudit pôle santé.

### **Gel de la révision des loyers pour l'année 2021**

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les ressources des locataires, de ne pas appliquer de révision sur les différents loyers pour l'année 2021. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

### **Accord de principe pour la vente du chemin rural sis Le jard**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Monsieur et Madame VOULGRE Bernard et Monsieur et Madame MINEUR Jean-Bernard se proposant d'acheter le chemin rural sis "Le Jard" longeant leurs parcelles cadastrées respectivement section AV n°183 et section AV n°161. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord de principe à cette aliénation, fixe le prix de vente à 0,30 € le m<sup>2</sup>, décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### **Réunion de la commission Aménagement de l'espace**

Monsieur Bonnamy a assisté à la commission de la Communauté de Communes Montaigne Montravel Gurson. Une présentation du Plan Local d'Urbanisme a été faite aux nouveaux élus. Sa révision a été abordée. Si celle-ci devenait effective, le PLUi actuel n'aurait plus valeur de Scot. Il faudrait donc adhérer à un autre Scot (celui de Bergerac ou celui de Libourne).

### **Photovoltaïque au sol**

Le Maire indique que l'entreprise AEDES démarche les communes de la Communautés Montaigne Montravel Gurson pour la pose de panneaux photovoltaïques surélevés pour permettre une activité agricole. La recherche d'emplacements se fait en accord avec la DDT et la chambre d'agriculture. Le Maire propose au conseil municipal de demander à cette entreprise de venir présenter son projet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Projet alimentaire communautaire**

Monsieur Marceteau, président de la commission « développement durable » de la communauté de communes, propose de rencontrer le conseil municipal pour présenter ce projet communautaire. Le conseil est d'accord pour que cette rencontre ait lieu lors de la prochaine assemblée délibérante.

### **Dépôt du Brandeau**

Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu sur site, le maire a demandé à la préfecture si la mise aux normes de ce bâtiment pouvait entrer dans le cadre du plan de relance. La réponse est négative car il a vocation à être loué.

Le maire a pris contact avec le service ingénierie de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour chiffrer les travaux à réaliser.

### **Dépôt du Bourg**

La démolition de l'ancien dépôt des cantonniers situé dans le bourg interviendra au mois d'avril 2021.

### **Toilettes publiques**

Le plombier rencontre de difficultés de livraison des matériaux. Il interviendra dès que possible.

### **Création d'une « commission jeunes »**

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la mise en place d'une commission dédiée aux Jeunes de la commune. Cette commission composée d'élus et de jeunes st Méarois (entre 12 et 18 ans) serait un lieu d'échanges.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de la pizzeria « Ah la pizza » qui souhaitent que le conseil municipal retire son autorisation de stationner au camion ambulant présent le jeudi soir devant la salle des fêtes. Le maire rappelle que les commerçants ambulants paient un droit de place de 2 € et un forfait électricité de 2 € soit 4 € par jour de présence.

Il est rappelé que ce camion est présent sur la commune depuis 2013 soit avant l'installation de la pizzeria. Depuis le couvre-feu, ce camion ambulant n'est plus présent sur la commune alors que la pizzeria propose un service de livraison à domicile.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éviction du camion pizza ambulant. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir l'accueil du camion ambulant sur la place de la salle des fêtes lorsque la crise sanitaire le permettra.

Par ailleurs, le maire demande au conseil de réfléchir à la possibilité d'instaurer un forfait annuel au lieu d'un forfait journalier.

Fin de la séance à 20 h 10

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LE 21 JANVIER 2021

- 01- Demande de subvention à la DRAC de la Nouvelle Aquitaine pour les études d'Avant-Projet de la rénovation des toitures et façades de l'église
- 02- Mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité
- 03- Demande subvention DETR pour mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité
- 04- Demande subvention Conseil Départemental pour mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité
- 05- Demande subvention Communauté de Communes MMG pour mise aux normes des toilettes extérieures de l'école et création d'une salle de motricité
- 06- convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) pour l'année 2021
- 07- Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- 08- Renouvellement convention fourrière avec la SPA de Bergerac
- 09- Mise en place de la vidéo-protection sur le carrefour des RD 32 ET RD 708, devant les bâtiments de la mairie et l'agence postale et devant l'école
- 10- Demande subvention DETR pour mise en place de vidéo protection sur le carrefour des RD 708 et RD 32, devant le bâtiment de la mairie et l'agence postale et devant le groupe scolaire.
- 11- Demande subvention FIPD-R pour mise en place de vidéo protection sur le carrefour des RD 708 et RD 32, devant le bâtiment de la mairie et l'agence postale et devant le groupe scolaire
- 12- Adoption du règlement intérieur du pôle santé
- 13- Gel de la révision des loyers pour l'année 2021
- 14- Accord de principe pour la vente du chemin rural sis Le jard